

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 06 février 2020

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	1
non participé au vote	0
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	30
voix contre :	0

Aujourd'hui 6 février 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 31 janvier 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Michael VIVIER - M. Noël BELLIOT - Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIT EXCUSEE

Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) –

ETAIENT ABSENTS

M. Christian BAYLE – Mme Maryvonne LAURENT – M. Jean-François HEROUARD -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

2020.05

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
BILAN ANNUEL D'EXECUTION 2019
CLÔTURE DES AUTORISATIONS « AMENAGEMENT DES QUAIS »
ET « REFROIDISSEMENT DES LIEUX D'ACCUEIL »
MODIFICATION DES AP/CP

Les autorisations de programmes constituent un outil de gestion pluriannuelle des investissements. Elles dérogent au principe d'annualité du budget en permettant à l'assemblée délibérante d'inscrire, pour une durée déterminée, la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées au titre d'une opération.

Chaque année, obligation est faite de faire un bilan des autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'effectuer éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies par les différents programmes.

Le tableau joint en annexe récapitule l'ensemble des AP/CP du budget principal et les modifications proposées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :

DE PROCEDER à la clôture de l'AP/CP « Aménagement des quais » pour un montant final de 2 547 853,24 € ;

DE PROCEDER à la clôture de l'AP/CP « Refroidissement des lieux d'accueil » pour un montant final de 90 253,01 € € ;

DE MODIFIER le montant global des AP/CP « Agenda d'accessibilité programmée » ;

DE MODIFIER le montant global des AP/CP « Travaux dans les restaurants scolaires » ;

DE MODIFIER le montant global des AP/CP « Plan particulier de mise en sureté » ;

DE PREVOIR l'inscription au budget municipal 2020 des crédits de paiement correspondants, tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus ;

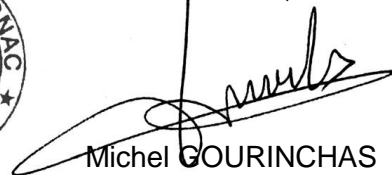
D'AUTORISER Monsieur le Maire à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement 2020 et de souscrire les emprunts afférents.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,



Michel GOURINCHAS